



## électricité entre deux locataires

-----  
Par berlioz

Bonjour,  
je suis propriétaire un logement que je loue. Actuellement, le logement est vide, le dernier locataire étant parti en décembre. Je souhaite faire visiter pour relouer ou vendre mais le compteur linky est bien sûr coupé. Le problème est qu'il ne m'est donc plus possible d'ouvrir les volets électriques ni d'allumer une lumière pour permettre la visite. Existe t-il des obligations de délivrance d'un minimum d'électricité de la part des fournisseurs d'énergie ?

Cordialement

Merci par avance si vous avez des solutions, je ne dois pas être la seule dans ce cas.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
C'est à vous, propriétaire, de souscrire un abonnement si vous voulez avoir l'électricité.

-----  
Par berlioz

merci de cette réponse mais c'est une location vide et non meublée. je trouve absurde de prendre un contrat à mon nom pour peut-être 2 semaines ou un peu plus puis que le nouvel occupant, à son tour, prene un nouveau contrat.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il n'y a pas d'autre solution.  
Le changement de titulaire et de fournisseur se fait sans délai et sans déplacement.  
Il suffit de relever l'index.

-----  
Par janus2

je trouve absurde de prendre un contrat à mon nom

Vous trouveriez plus normal qu'on vous délivre gratuitement de l'électricité ?